



## La Politique environnementale de Cofinimmo

Cofinimmo doit conduire ses activités en entreprise **responsable et citoyenne**, respecter les lois du pays et porter l'attention nécessaire à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement, en accord avec son engagement de contribuer à un développement durable.

Cofinimmo s'engage à gérer son patrimoine immobilier et son activité de développement pour compte propre dans une perspective de développement durable et de respect de l'environnement.

La politique de l'environnement s'articule autour de deux piliers: Gestion du patrimoine  
Travaux lourds et rénovations

Afin de formaliser ses accomplissements en termes environnementaux, Cofinimmo entreprend les démarches d'obtention de la certification environnementale ISO 14001 pour ses immeubles. Dans un premier temps, ce système de management environnemental sera implémenté dans 3 bâtiments, dont le siège social de Cofinimmo (Woluwe 58), le Souverain 36 et le Montoyer 40.

Après l'obtention de la certification pour ces 3 immeubles, qui est prévue pour début 2008, une période d'adaptation sera nécessaire, vu la taille du portefeuille, avant de pouvoir garantir cette certification aux autres immeubles.

Les **trois engagements principaux** de Cofinimmo sont :

1. le respect des réglementations environnementales
2. l'amélioration continue
3. la prévention des pollutions

### Gestion du patrimoine

Les immeubles du portefeuille Cofinimmo ont un permis d'environnement adapté à leur situation réelle et aux règlements de la région dans laquelle ils sont situés. Ils sont gérés en respectant les critères d'environnement et de consommation énergétique correspondant aux normes environnementales européennes.

Suite à l'analyse initiale réalisée sur nos immeubles, les **objectifs principaux** à atteindre sont :

1. diminution des consommations électriques et en eau
2. sensibilisation des clients et sous-traitants
3. amélioration et augmentation du tri des déchets



A cette fin, Cofinimmo a effectué des investissements divers dans ses immeubles, ayant pour objectif de générer une diminution de la consommation d'énergie. Ceux-ci incluent des adaptations des systèmes d'éclairage, de chauffage et d'eau.

Cofinimmo encourage également ses clients à respecter le tri sélectif des déchets, en leur proposant des solutions adaptées.

Le confort des occupants et des riverains est garanti à tout moment.

### **Travaux lourds et rénovations**

Lors des travaux de construction ou de rénovation lourde de ses immeubles, Cofinimmo s'engage à utiliser des matériaux durables, visant à réduire les risques environnementaux dans les actifs et à augmenter leur durée de vie. La société établit aussi des programmes de construction qui ont pour objectif d'anticiper et de répondre dès maintenant à la nouvelle législation en matière de prestations énergétiques des immeubles, même si celle-ci n'est pas encore d'application en région Bruxelloise et Wallonne. Ses engagements vont souvent au-delà des obligations légales, ayant pour objectif de réduire les charges énergétiques et environnementales.

Cette notion de durabilité est aussi traduite dans la volonté de construire des immeubles hautement modulables et adaptables dans le temps.

Son expertise dans le domaine environnemental étant reconnue, Cofinimmo participe à des projets de recherches en construction durable.

Jean FRANKEN  
Chief Operating Officer

Eric COIFFARD  
Senior Property Manager